Prévoyance FinTec

Berne

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

sur les comptes annuels 2024

Rapport de l’organe de révision

au Conseil de fondation de Prévoyance FinTec, Berne

Rapport sur l’audit des comptes annuels

Opinion d’audit

Nous avons effectué l’audit des comptes annuels de Prévoyance FinTec (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d’exploitation pour l’exercice clos à cette date, ainsi que l’annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 9 à 28) sont conformes à la loi suisse, à l’acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l’opinion d’audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d’audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l’organe de révision relatives à l’audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l’exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d’audit sur les comptes annuels ne s’étend pas aux autres informations et nous n’exprimons aucune forme d’assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n’avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l’établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l’acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu’il juge nécessaires pour permettre l’établissement de comptes annuels ne comportant pas d’anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs.

Responsabilités de l’expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l’audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l’évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L’organe de révision n’a pas pour tâche de vérifier l’évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l’art. 52c, al. 1, let. a, LPP.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Patrick Hildbrand
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Simon Biedermann

Berne, le 04 mars 2025

vorsorge fintec

Rapport de gestion 2024

Rapport annuel et comptes annuels

TABLE DES MATIÈRES

		page
Avant-propos		4
En bref		5
Informations générales sur l'exercice 2024		6
Bilan		9
Compte d'exploitation		10
Annexe aux comptes annuels 2024		
1	Bases et organisation	12
2	Membres actifs et rentiers	13
3	Nature et application du but	14
4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	15
5	Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	15
6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	19
7	Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
8	Exigences de l'autorité de surveillance	27
9	Autres informations relatives à la situation financière	27
10	Événements postérieurs à la date du bilan	28
11	Informations détaillées concernant les employeurs affiliés	28

La version originale est en langue allemande.

Avant-propos

Nous avons le plaisir de vous remettre le rapport d'activité 2024 de Prévoyance FinTec.

Alors que l'année 2023 s'était déjà bien passée sur les marchés des placements, nous avons clôturé un nouvel exercice positif, grâce à l'évolution favorable des marchés des actions mondiaux et des obligations en francs. En ce sens, les capitaux d'épargne ont pu être rémunérés à un taux très attrayant de 6.0%, et les bénéficiaires de rentes ont également eu droit à un versement unique.

Les relèvements des taux directeurs des dernières années n'ont pas manqué leur cible et l'inflation est restée dans les fourchettes prévues par les banques centrales. En Suisse, elle est même restée en deçà de 1.0%. Une telle politique monétaire a néanmoins eu certains effets secondaires, avec un fléchissement du marché de l'emploi et une croissance économique modérée.

Pour l'année 2024, les analystes s'attendaient à de fortes baisses des taux directeurs. La Réserve fédérale américaine (FED) s'est toutefois montrée très hésitante, et ses homologues européens de la BCE aussi. La Banque nationale suisse a diminué ses taux d'intérêt dès mars 2024 et a créé à nouveau la surprise en décembre, avec une seconde baisse significative de 0.5%. La situation géopolitique ne s'est hélas pas améliorée l'année dernière. Il s'ensuit que le prix de l'or a poursuivi sa tendance à la hausse, affichant une progression de plus de 27.0%.

Bien que les baisses de taux d'intérêt soient restées timides au niveau international, que la croissance économique ait été plutôt modeste et que les évaluations des marchés soient déjà très élevées, la plupart des marchés des actions ont réalisé des rendements attrayants. L'indice mondial des actions a ainsi progressé de 17.0%, en raison du poids des actions américaines sur les marchés. Le Nasdaq s'est même envolé de 28.0%, à cause de l'engouement pour tout ce qui touche à l'intelligence artificielle. Une fois de plus, le marché des actions suisse n'a pu suivre l'évolution et a terminé l'exercice à la traîne des comparaisons internationales, à +4.2%.

Du fait de la persistance des risques géopolitiques et de l'élection à la présidence américaine de Donald Trump, dont les recettes de politique économique sont loin de faire l'unanimité, l'année qui débute s'annonce dans tous les cas captivante.

Nous avons la ferme conviction qu'avec sa situation financière solide, Prévoyance FinTec restera à l'avenir aussi un partenaire fiable et attrayant.

Meilleures salutations

Ulrich Stähli	Ursula Mauron
Président	Directrice arcasia ag

EN BREF

Résumé

	31.12.2024	31.12.2023	Page
Effectif des assurés			
Assurés actifs	1'295	1'224	13
Bénéficiaires de rentes	251	248	14
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF	CHF	
Capital de prévoyance assurés actifs	244'819'216	212'409'431	9 / 15
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	138'521'390	137'270'193	9 / 16
Provisions techniques	13'169'000	15'667'983	9 / 17
Fortune	CHF	CHF	
Fortune disponible	484'834'150	435'034'411	18
Capital de prévoyance selon experts (y c. provisions techniques)	396'509'606	365'347'607	9 / 18
Réserve de fluctuation de valeur (RFV)	CHF	CHF	
Valeur cible de la RFV	71'372'000	65'763'000	21
RFV existante	71'372'000	65'763'000	21
RFV manquante	0	0	21
Taux de couverture			
Taux de couverture	122.3%	119.1%	18
Rendement des placements de la fortune			
Rendement sur la fortune globale	8.07%	6.10%	25
Rendement sur les placements financiers	8.54%	6.36%	25
Indice de référence (benchmark)	9.44%	6.99%	25
Taux d'intérêt			
Taux d'intérêt pour la rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs au jour de la clôture de l'exercice	6.00%	4.00%	15
Taux d'intérêt minimal LPP	1.25%	1.00%	16
Taux d'intérêt technique (bases LPP 2020, TG)	2.00%	2.00%	17

Informations générales concernant l'exercice 2024

Lois

Aucune adaptation légale des règlements n'a été nécessaire durant l'année sous revue.

Montants limites

Les montants limites sont restés inchangés en 2024.

Règlements / bases techniques

Sur la base du rapport actuariel établi par l'expert, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer aux calculs effectués au 31 décembre 2024, comme l'année précédente, les bases techniques LPP 2020, TG, et le taux d'intérêt technique de 2.00%.

Rémunération

Les capitaux d'épargne des personnes actives assurées au 31 décembre 2024 ont pu être rémunérés à cette date à hauteur de 6.00% (taux d'intérêt minimal LPP: 1.25%), grâce à la bonne année boursière. Prévoyance FinTec affiche une excellente santé financière, avec son taux de couverture de 122.3% (exercice précédent: 119.1%).

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises en 2024. En plus d'approuver les comptes 2023, il s'est occupé de l'appel d'offres du mandat de gestion de fortune ainsi que de la succession d'une retraitée décédée (cette bénéficiaire de rentes ayant désigné comme seule héritière Prévoyance FinTec).

En 2024, le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec s'est également penché sur le thème des "placements de fortune durables".

En automne 2024, le Conseil de fondation a chargé PPCmetrics SA à Zurich de procéder à un état des lieux de ses placements sous l'angle de la durabilité. À cet effet, les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec ont été invités à compléter un questionnaire portant sur leurs propres efforts visant à la durabilité dans leurs mandats de gestion de fortune, ainsi que sur les efforts dans ce sens menés par leur employeur. Les indicateurs de base recommandés par l'ASIP pour toutes les caisses de pensions faisaient également partie de cet état des lieux et ont été évalués.
Les résultats figurent à l'annexe du rapport de gestion, au chiffre 61.

Comité de placement

Le comité de placement s'est réuni cinq fois durant l'exercice 2024. Il s'est notamment occupé de l'appel d'offres du mandat de gestion de fortune confié à Credit Suisse.

Situation financière

Le rendement des placements financiers de Prévoyance FinTec s'est élevé durant l'année sous revue à 8.54% (exercice précédent: 6.36%). Ce rendement positif tient notamment à l'évolution des marchés financiers. Grâce à cette performance, le taux de couverture est passé de 119.1% à 122.3%.

Aperçu de la performance

La performance moyenne depuis 2015 s'élève à 3.70%.
L'année dernière, la comparaison sur dix ans avait abouti à une performance moyenne de 3.41%. Vous trouverez ci-après l'évolution de la performance depuis 2015.

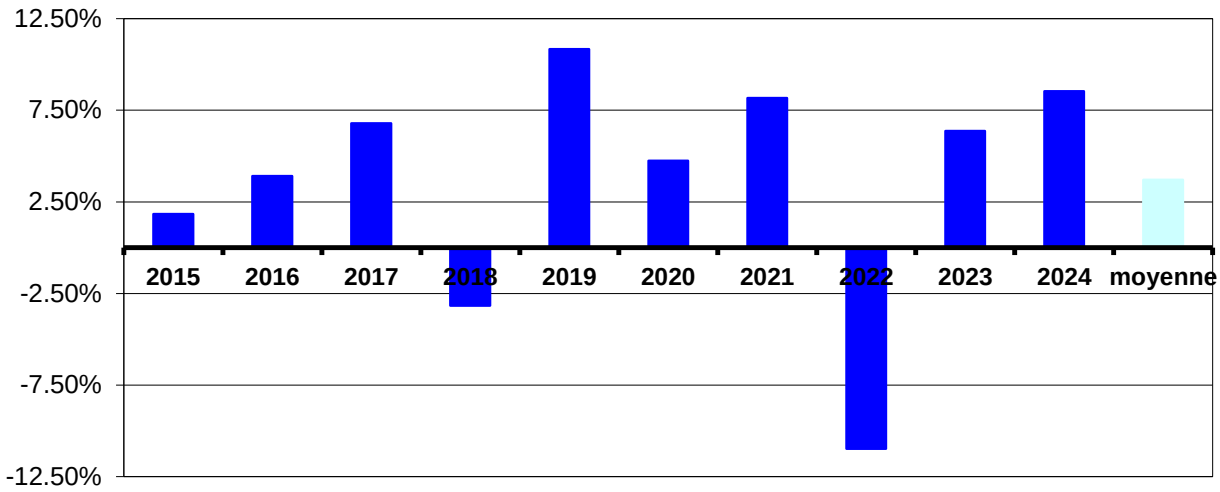

Assemblée des délégués

La 69e assemblée des délégués s'est déroulée le 15 mai 2024 au siège de Rugenbräu, à Matten / Interlaken.

La 70e assemblée des délégués de 2025 aura lieu le 21 mai 2025 à l'Hôtel du gouvernement (Rathaus) de Berne.

Excursion des bénéficiaires de rentes

Il n'y a pas eu d'excursion des bénéficiaires de rentes en 2024. Pour l'année 2025, le Conseil de fondation prendra une décision au printemps 2025.

En raison du bon résultat au 31.12.2023, les bénéficiaires de rentes ont eu droit à un versement unique au printemps 2024.

BILAN	*Indice Annexe*	**31.12.2024**	**31.12.2023**
ACTIF			
Placements de la fortune		**496'056'793.71**	**446'007'206.71**
Liquidités	*65*	6'975'480.11	11'371'663.56
Créances	*71*	1'400'203.60	790'415.15
Fonds d'obligations CHF		110'870'542.00	96'250'354.00
Fonds d'obligations DE (couverts)		67'744'172.00	60'711'565.00
Fonds d'actions Suisse		33'933'576.00	29'830'636.00
Fonds d'actions monde		49'064'096.00	40'273'011.00
Fonds d'actions monde (couverts)	*65*	51'724'135.00	45'228'604.00
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)		20'394'679.00	18'302'148.00
Fonds d'actions Emerging Markets		15'245'400.00	11'801'365.00
Fonds immobiliers		138'704'510.00	131'447'445.00
Compte de régularisation actif	*72*	**0.00**	**0.00**
Total de l'actif		**496'056'793.71**	**446'007'206.71**
PASSIF			
Engagements		**1'042'951.05**	**632'005.79**
Prestations de libre passage et rentes		1'003'725.75	605'054.29
Autres dettes		39'225.30	26'951.50
Compte de régularisation passif	*73*	**95'464.92**	**93'416.77**
Réserve de cotisations d'employeur	*69 / 111*	**10'084'228.22**	**10'247'373.22**
Réserve de cotisations sans renonciation à utilisation		10'084'228.22	10'247'373.22
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	*57*	**396'509'606.00**	**365'347'607.00**
Capital de prévoyance assurés actifs (y c. rentiers AI)	*52*	244'819'216.00	212'409'431.00
Capital de prévoyance rentiers	*54*	138'521'390.00	137'270'193.00
Provisions techniques	*56*	13'169'000.00	15'667'983.00
Réserve de fluctuation de valeur	*64*	**71'372'000.00**	**65'763'000.00**
Fonds libres institutions de prévoyance		**16'952'543.52**	**3'923'803.93**
État en début de période		3'923'803.93	0.00
Constitution de fonds libres		13'028'739.59	3'923'803.93
Total du passif		**496'056'793.71**	**446'007'206.71**

COMPTE D'EXPLOITATION	*Indice Annexe*	**2024** CHF	**2023** CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres apports		**18'719'976.25**	**17'345'092.15**
Cotisations assurés		5'603'599.65	4'849'853.90
Cotisations employeur		9'075'341.05	8'333'181.85
Cotisations de risque assurés		509'167.15	616'905.45
Cotisations de risque employeur		858'021.10	1'051'622.65
Attributions à la réserve de cotisations d'employeur		1'295'000.00	2'093'430.30
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (cot. employeur)	*692*	-1'408'144.00	-1'696'678.85
Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur (rachats assurés)	*692*	-50'001.00	-50'000.00
Attributions uniques et sommes de rachat	*52*	2'813'816.00	2'137'338.00
Rachats de prestations employeur	*52*	50'001.00	49'000.00
Subsides du Fonds de garantie LPP		-26'824.70	-39'561.15
Prestations d'entrée	*52*	**18'114'534.86**	**19'290'486.77**
Apports de libre passage		17'655'033.61	18'759'932.37
Remboursements versements anticipés pour EPL et divorce		459'501.25	530'554.40
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		***36'834'511.11***	***36'635'578.92***
Prestations règlementaires		**-13'173'219.20**	**-18'586'610.40**
Rentes de vieillesse		-7'975'631.80	-7'910'355.60
Rentes de survivants		-1'610'255.60	-1'638'615.60
Rentes d'invalidité		-350'889.40	-277'363.45
Rentes d'enfants de retraités		-39'311.40	-57'104.40
Rentes d'enfants d'invalides		-29'347.80	-13'420.80
Rentes d'orphelins		0.00	0.00
Libération des cotisations à la charge de Prévoyance FinTec		-131'828.10	-36'850.10
Prestations en capital à la retraite		-2'362'761.10	-8'153'100.95
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		0.00	-499'799.50
Versement unique aux bénéficiaires de rentes		-673'194.00	0.00
Prestations de sortie	*52*	**-12'182'065.44**	**-14'547'620.11**
Prestations de libre passage en cas de sortie		-11'706'156.54	-13'640'009.51
Versements anticipés pour EPL et divorce		-475'908.90	-907'610.60
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		***-25'355'284.64***	***-33'134'230.51***
Dissolution / Constitution capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		**-30'998'853.92**	**3'856'278.55**
Rémunération capital épargne	*52*	-12'555'017.85	-7'436'792.90
Variation capital épargne	*52*	-19'854'767.07	-5'435'597.10
Constitution / Dissolution capital de prévoyance rentiers	*54*	-1'251'197.00	6'946'403.00
Dissolution de provisions techniques (y c. contribution de transition)	*562*	2'498'983.00	10'129'017.00
Dissolution / Constitution de réserves de cotisations d'employeur	*691*	163'145.00	-346'751.45
Charges d'assurance		**-40'474.65**	**-60'836.45**
Primes d'assurance		-10'921.10	-40'370.30
Primes d'épargne		0.00	0.00
Primes de risque		0.00	-21'352.65
Primes de frais		0.00	-7'147.35
Cotisations au fonds de garantie LPP		-29'553.55	-20'466.15
Résultat net de l'activité d'assurance		***-19'560'102.10***	***7'296'790.51***

	Indice Annexe	**2024** CHF	**2023** CHF
Report Résultat net de l'activité d'assurance		***-19'560'102.10***	***7'296'790.51***
Résultat net des placements	*681*	**38'032'255.55**	**26'297'675.69**
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidités		51'753.93	357.15
Résultat net fonds obligataires CHF		5'436'158.75	6'593'179.75
Résultat net fonds obligataires DE (couverts)		1'855'805.80	1'941'045.20
Résultat net fonds en actions Suisse		1'847'173.90	1'733'445.45
Résultat net fonds en actions monde		11'333'551.65	4'881'144.00
Résultat net fonds en actions monde (couverts)		7'823'349.05	7'660'397.85
Résultat net fonds en actions monde Small Cap (couverts)		1'560'532.75	1'911'450.00
Résultat net fonds en actions marchés émergents		-268'576.15	16'243.05
Résultat net fonds immobiliers		9'602'945.65	2'712'697.90
Résultat net placements alternatifs		0.00	140'403.80
Charges d'intérêt		-19'134.45	-62'271.00
Charges gestion des titres		-1'191'305.33	-1'230'417.46
Autres résultats	*74*	**747'381.67**	**340.03**
Autres recettes		747'381.67	340.03
Frais administratifs	*75*	**-581'795.53**	**-581'999.94**
Frais administratifs généraux		-521'372.63	-503'834.84
Organe de révision et experts en matière de prévoyance professionnelle		-50'041.15	-61'128.70
Autorités de surveillance		-10'381.75	-17'036.40
Excédent de recettes avant emploi des fonds		***18'637'739.59***	***33'012'806.29***
Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	*64*	**-5'609'000.00**	**-29'089'002.36**
Excédent de recettes		***13'028'739.59***	***3'923'803.93***

ANNEXE

1 Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Sous le nom Vorsorge FinTec (ci-après: Prévoyance FinTec) existe une fondation au sens de l'art. 80 ss CC, de l'art. 331 CO ainsi que des art. 48, al. 2 et 49, al. 2, LPP, constituée le 01.01.1997 et ayant son siège à Berne. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des employeurs qui lui sont affiliés par une convention d'affiliation, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

12 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE 0466. Elle est affiliée au fonds de garantie LPP conformément à l'art. 57 LPP.

13 Mention de l'acte de fondation et des règlements

Statuts	11.11.2019	
Règlement de prévoyance / prévoyance pour cadres / complémentaire	01.01.2024	*adopté par le Conseil de fondation le 09.11.2023; en vigueur depuis le 01.01.2024*
Règlement de placement	01.01.2023	*adopté par le Conseil de fondation le 08.09.2022, en vigueur depuis le 01.01.2023*
Règlement de liquidation partielle	05.09.2007	
Règlement relatif aux provisions, incl. annexe	31.12.2020 annexe: 2023	*adopté par le Conseil de fondation le 28.01.2021, en vigueur depuis le 31.12.2020* *annexe 2023 adoptée par le Conseil de fondation le 11.09.2023; en vigueur depuis 2023*

14 Organe suprême, gestion et droit de signature

Conseil de fondation	Fonction	Entreprise	Employeurs / salariés	Droit de signature	Durée du mandat
Irene Jordi-Lüdi	Membre	Ersparniskasse Affoltern i.E. AG	Employeurs	collective à deux	2024 - 2027
Hans Rudolf Mosberger	*Membre*	*Association suisse des banquiers*	*Employeurs*	*collective à deux*	*2020 au 31.10.2024*
Ulrich Stähli	Président	Bank EKI Genossenschaft	Employeurs	collective à deux	2024 - 2027
Mario Burkhalter	Membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG	Salariés	collective à deux	2024 - 2027
Zohra Schenk-Burkhalter	Vice-Présidente	Bank Gantrisch Genossenschaft	Salariés	collective à deux	2024 - 2027
Stefan Stucki	Membre	Entris Banking AG	Salariés	collective à deux	2024 - 2027

Les assurés actifs ont été informés par courriel du 16.02.2024 de l'élection portant sur la période administrative 2024 - 2027, et aussi que les représentants en activité des salariés au Conseil de fondation se représentaient. Aucune nouvelle candidature n'ayant été soumise, tous ont été confirmés dans leur fonction à l'assemblée des délégués du 15.05.2024.

Les représentants des employeurs sont proposés par le Conseil de fondation et élus par les délégués de la représentation des employeurs. Les représentants actuels des employeurs ont été réélus pour la période 2024 - 2027, lors de l'assemblée des délégués du 15.05.2024.
Par lettre du 12.09.2024, Monsieur Mosberger a donné sa démission du Conseil de fondation pour le 31.10.2024, en raison de son départ de Prévoyance FinTec.
Lors de l'élection du 10.12.2024, Monsieur Armando Balzer a été élu en tant que représentant des employeurs pour la fin de la période administrative 2024 - 2027.

Direction	arcasia ag, Bärenplatz 8, Case postale, 3001 Berne Tél. +41 31 313 02 02

15 Experts, organe de révision, autorité de surveillance, direction

Expert agréé en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA, Neuengasse 43, Case postale, 3000 Berne (cocontractant; personne morale)
	Dr. Olivier Kern (expert exécutant; personne physique)
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Case postale, 3001 Berne Réviseur principal: Patrick Hildbrand
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, 3000 Berne 14, n° de registre BE 0466
Contrôleur placements	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes
Direction générale	arcasia ag Pensionskassen- & Vorsorgeberatung, Berne *Nastasia Jordi, responsable de mandat (jusqu'au 30.04.2024)* Ursula Mauron, directrice

16 Employeurs affiliés

	31.12.2024	31.12.2023
Institutions de prévoyance Total	**39**	**39**
Caisses de prévoyance	**22**	**22**
Effectif initial	22	22
Entrées (maintien facultatif de l'assurance *)	0	0
Sorties	0	0

*) Poursuite de la prévoyance professionnelle selon l'art. 47a LPP ou l'art. 1.9.6 du règlement de prévoyance (voir avenant 1, en vigueur dès le 01.01.2021)

Caisses des cadres / caisses complémentaires	**17**	**17**
Effectif initial	17	17
Entrées	0	0
Sorties	0	0

2 Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs

	31.12.2024	31.12.2023
Plan pour collaborateurs		
Hommes	621	573
Femmes	674	651
Total assurés actifs	**1'295**	**1'224**

Variation effectifs assurés actifs	**31.12.2024**	**31.12.2023**
Entrées	201	195
Sorties	-113	-144
Départs à la retraite	-17	-25
Total	**71**	**26**

Au cours de l'exercice, 201 entrées (94 hommes, 107 femmes) et 130 sorties (46 hommes, 84 femmes) ont été enregistrées. Les sorties comprennent 17 départs à la retraite (6 hommes, 11 femmes).

Évolution du nombre d'assurés actifs

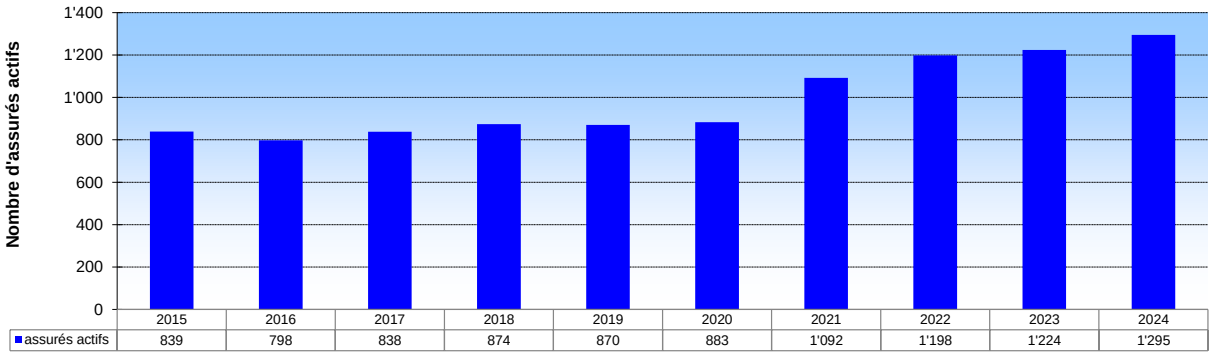

22 Bénéficiaires de rentes (nature)	31.12.2024	31.12.2023
Rentes de vieillesse	184	184
Rentes d'invalidité	15	13
Rentes de conjoint	46	44
Rentes d'orphelin et rentes pour enfants	6	7
Total bénéficiaires de rentes (nature)	**251**	**248**

Variation effectifs bénéficiaires de rentes	31.12.2024	31.12.2023
Entrées bénéficiaires rentes de vieillesse	3	7
Sorties bénéficiaires rentes de vieillesse	-3	-4
Entrées bénéficiaires rentes d'invalidité	3	1
Sorties bénéficiaires rentes d'invalidité	-1	0
Entrées bénéficiaires rentes de conjoint	7	3
Sorties bénéficiaires rentes de conjoint	-5	-3
Entrées bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	2	0
Sorties bénéficiaires rentes d'orphelin et rentes pour enfants	-3	0
Total	**3**	**4**

Évolution du nombre de bénéficiaires de rentes

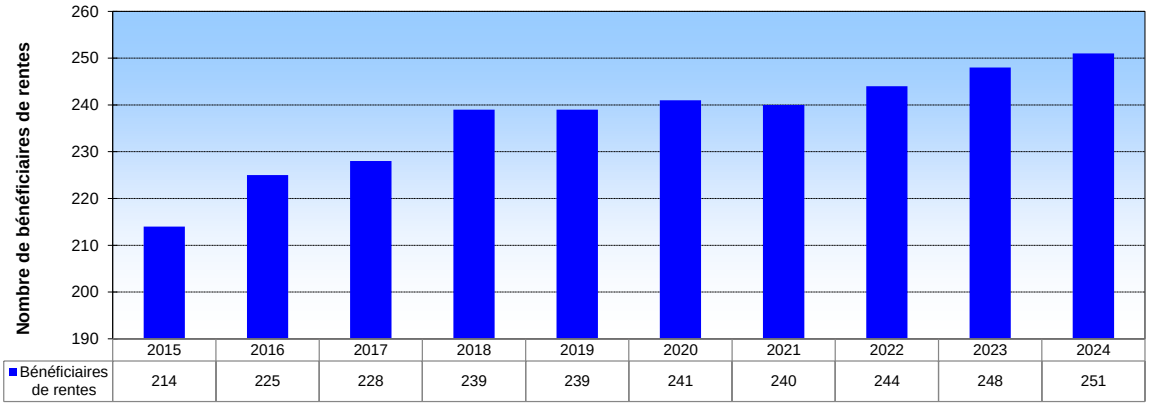

3 Nature et application du but

31 Explication du plan de prévoyance

La prévoyance vieillesse se fonde sur le système de la primauté des cotisations. Le capital d'épargne est constitué grâce à des cotisations d'épargne en fonction de l'âge et transformé en rente de vieillesse à l'âge du départ en retraite ou alloué sous forme de capital vieillesse. La fondation propose divers plans d'épargne aux employeurs affiliés.
Depuis le 01.04.2024, la personne assurée peut verser des cotisations d'épargne supplémentaires (plan Plus: +1.00%; plan Maxi: +2.00%).

Le taux de conversion individuel est différent pour chaque année de naissance, sur la base des tables générationnelles. Le taux de conversion se monte en 2024 à 5.09% pour un homme âgé de 65 ans, et à 4.96% pour une femme de 64 ans. Il est soumis chaque année à une réduction de 0.01% par année de naissance (sous réserve de l'évolution démographique à venir).

La prévoyance risque décès et invalidité se fonde sur le système de la primauté des prestations. La rente d'invalidité temporaire complète s'élève à 70% du salaire assuré et la rente temporaire de conjoint aux 2/3 de la rente d'invalidité resp. - en cas de décès d'un bénéficiaire de rente de vieillesse - aux 2/3 de la rente de vieillesse en cours.

32 Financement, méthode de financement

Le capital d'épargne de la personne assurée correspond aux capitaux d'épargne individuels disponibles à la date de référence.

Une cotisation risque est prélevée pour les risques de décès et d'invalidité.
Le financement de la prévoyance vieillesse et risque est réglé dans le règlement resp. dans le plan de prévoyance correspondant et s'effectue sur une base au moins paritaire.

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au vu de la situation financière, le Conseil de fondation a décidé le 11 novembre 2024 de laisser les rentes inchangées pour l'année 2025. Il décidera au printemps 2025 de verser aux bénéficiaires de rentes une compensation partielle du renchérissement.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation de la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont effectuées selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, renseignent sur la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes de comptabilité et d'évaluation

Ils correspondent aux dispositions des art. 47, 48 et 48a OPP2 ainsi qu'aux dispositions de Swiss GAAP RPC 26. Le respect des principes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 exige la prise en compte de valeurs de marché dans le bilan.

Les placements ont été évalués et comptabilisés comme suit:

Placements	**Évaluation**
Liquidités et créances	à la valeur nominale
Obligations	à leur cours à la date de clôture du bilan
Actions / parts des fondations de placement	à leur cours à la date de clôture du bilan
Autres actifs et passifs	à la valeur nominale
Capital de prévoyance et provisions techniques	conformément aux calculs de l'expert en prévoyance professionnelle
Réserve de fluctuation de valeur	conformément au règlement de placement

43 Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

Aucun changement n'a été apporté aux principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes.

5 Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation est autonome. Elle assume elle-même les risques actuariels de l'âge, du décès et de l'invalidité, tout comme les risques relatifs au placement de la fortune.

52 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs y c. rentiers AI

	2024	**2023**
	CHF	CHF
État capital de prévoyance assurés actifs au 01.01, y c. rentiers AI	212'409'431.00	199'537'041.00
Cotisations d'épargne salariés	5'603'599.65	4'849'853.90
Cotisations d'épargne employeurs	9'047'178.55	8'304'744.35
Cotisations d'épargne pour la rente-pont	28'162.50	28'437.50
Apports de libre passage	17'655'033.61	18'759'932.37
Primes uniques et rachats	2'813'816.00	2'137'338.00
Rachats de prestations employeurs	50'001.00	49'000.00
Remboursements de versements anticipés pour EPL / divorce	459'501.25	530'554.40
Contribution de transition pour la stabilisation du taux de conversion	2'989'983.00	0.00
Prestations de libre passage en cas de sortie	12'555'017.93	7'436'792.99
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement / divorce	-11'706'156.54	-13'640'009.51
Réduction contrib. de transition stabilisation du taux de conversion	-87'715.80	0.00
Versements anticipés pour EPL / divorce	-475'908.90	-907'610.60
Prestations en capital à la retraite	-2'362'761.10	-8'153'100.95
Dissolution capital d'épargne suite au départ à la retraite	-4'159'966.15	-5'620'675.20
Dissolution capital d'épargne suite au décès	0.00	-902'867.25
Total capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	**244'819'216.00**	**212'409'431.00**
Part capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes AI	*2'803'034.00*	*1'103'990.00*
Taux d'intérêt capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI	6.00%	4.00%

Le Conseil de fondation fixe par avance chaque année le taux d'intérêt sur l'épargne, sur la base de la situation financière de la caisse. Le taux d'intérêt peut s'écarter du taux d'intérêt minimal LPP, mais le taux d'intérêt de l'avoir vieillesse selon la LPP (comptes témoins) demeure assuré avec le taux d'intérêt minimal fixé par le Conseil fédéral. Au cours de l'exercice, le taux d'intérêt appliqué à l'ensemble du capital épargne a été de 6.00% (exercice précédent: 4.00%). Le taux d'intérêt de projection a été fixé à 1.25% pour l'année 2025 (année précédente: 1.25%).

Somme des comptes d'épargne	244'819'216.00	212'409'431.00
Nombre comptes épargne assurés actifs (à partir de l'âge de 25 ans)	1'195	1'128

Évolution du capital de prévoyance assurés actifs, y c. rentiers AI (graphique)

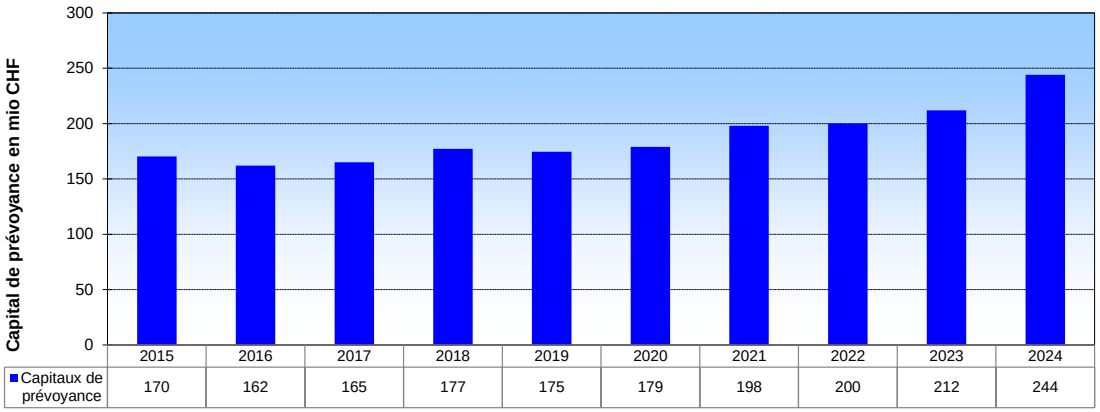

53 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP	**31.12.2024**	**31.12.2023**
	CHF	CHF
Avoirs vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	**65'735'678.56**	**61'708'472.71**
Taux d'intérêt minimal, fixé par le Conseil fédéral	1.25%	1.00%

54 Évolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	**2024**	**2023**
	CHF	CHF
État capital de prévoyance des rentiers au 01.01	137'270'193.00	144'216'596.00
Constitution capital de prévoyance rentiers (d'actifs)	4'159'966.15	6'523'542.45
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	-2'908'769.15	-13'469'945.45
Total capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes	**138'521'390.00**	**137'270'193.00**
Taux d'intérêt capital de prévoyance rentiers	2.00%	2.00%
Nombre des rentiers (détails voir aussi chiffre 22)	251	248

Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (graphique)

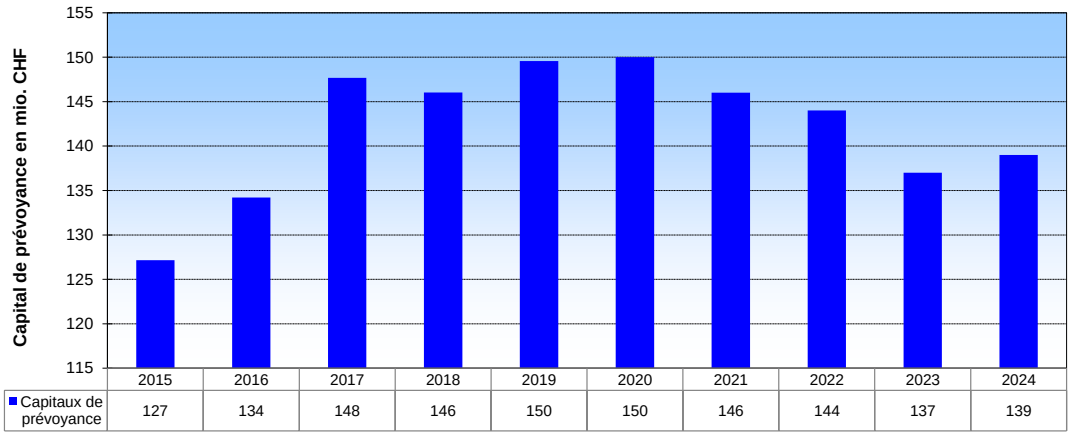

55 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée par Pittet Associates AG Berne au 31.12.2023. Les principales assertions et conclusions de cette expertise actuarielle sont indiquées ci-après (extrait).
Les bases actuarielles utilisées à cette date étaient adéquates.
Avec son taux de couverture de 119.07% au 31.12.2023, la fondation offre à la date de clôture du bilan la garantie de pouvoir remplir ses engagements. Sa capacité à gérer une performance négative ou insuffisante est très bonne.
Les dispositions actuarielles réglementaires en matière de prestations et de financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise actuarielle. Les mesures adoptées pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
Compte tenu de l'allocation stratégique des actifs et des caractéristiques de la caisse, la valeur cible définie par le Conseil de fondation pour la réserve de fluctuation de valeur (18% des engagements de prévoyance) est appropriée.
L'expert en prévoyance professionnelle a déjà été chargé d'établir l'expertise actuarielle pour l'exercice 2024. Celui-ci sera remis à l'autorité de surveillance en même temps que les comptes annuels 2024.

56 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles utiles

Les provisions actuarielles concernant la longévité, le taux de conversion et le fonds de fluctuation des risques sont recalculées chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Les bases réglementaires ainsi que les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2020, TG, 2.00% (année précédente: 2.00%).
L'expert en prévoyance professionnelle a consigné les calculs de la clôture annuelle dans sa lettre du 22 janvier 2025.

Le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des invalides (y c. assurés en incapacité de travail) au bénéfice d'une rente AI temporaire correspondent au maximum de la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP, à l'avoir de vieillesse selon la LPP et à la prestation de sortie réglementaire.
Le capital de prévoyance des rentes en cours a été calculé à l'aide des bases techniques LPP 2020, soit des tables générationnelles avec un taux d'intérêt technique de 2.00% (année précédente: 2.00%). Les calculs des prestations futures à leur valeur actuelle reposent sur la méthode collective.

En ce qui concerne les provisions techniques, l'expert confirme qu'elles ont été constituées conformément au règlement sur les provisions et les réserves. Il a par ailleurs tenu compte de la lettre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle CHS PP du 23 septembre 2016 précisant la directive technique DTA2. Les provisions techniques ont été déterminées sur la base de l'effectif des assurés au 31.12.2024.

561 Composition des provisions techniques

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Provision pour taux de conversion	2'062'000.00	1'697'000.00
Fonds de fluctuation des risques	6'715'000.00	6'571'000.00
Provision pour contributions de transition	0.00	2'989'983.00
Provision pour petit effectif de rentiers	4'392'000.00	4'410'000.00
Total provisions techniques	**13'169'000.00**	**15'667'983.00**

La provision pour taux de conversion couvre les pertes sur les retraites dues aux taux de conversion appliqués. Les taux de conversion réglementaires (règlement de prévoyance, état au 01.01.2024) sont trop élevés par rapport aux taux de conversion actuariels. D'où la constitution de la provision Financement du taux de conversion, qui prend en compte les coûts dus aux pertes probables sur les retraites des assurés actifs de plus de 58 ans.

Suite à la résiliation au 31.12.2023 du contrat de réassurance stop-loss, la fondation couvre elle-même les risques encourus. Le montant de la provision pour fluctuations des risques a été déterminé selon la méthode d'analyse des risques de Panjer afin d'offrir un niveau de sécurité de 99%, compte tenu des cotisations de risque attendues. Les bases LPP 2020 (P 2020) et le taux d'intérêt technique de 2.00% ont été utilisés pour déterminer le montant des coûts dus aux risques. Le Fonds de fluctuation des risques renfermait CHF 6'715'000 au 31 décembre 2024.

La contribution de transition pour la stabilisation du taux de conversion ayant été créditée au 1er janvier 2024 sur les comptes individuels des assurés, la provision constituée au 31 décembre 2023 a été entièrement dissoute au 31 décembre 2024.

La provision pour petit effectif de rentiers est constituée pour couvrir les fluctuations dans l'évolution des risques d'un petit nombre de bénéficiaires de rentes (< 500).
Le montant de la provision pour petit effectif de rentiers est calculé en fonction du nombre de bénéficiaires de rentes ($0.5/\sqrt{n}$) et de la valeur actuelle des engagements de rentes que la fondation Prévoyance FinTec doit elle-même assumer (sans tenir compte des rentes pour enfants et des rentes-pont AVS).

Il n'y a pas lieu de constituer la provision pour modification des bases, du fait de l'utilisation des tables générationnelles.

Aucun cas de prestations en suspens ou latentes ne nous ayant été signalé jusqu'à fin 2024, nous n'avons pas constitué non plus de provision pour cas de prestations en suspens.

Aucune provision pour abaissement du taux d'intérêt technique n'a été constituée au 31.12.2024.

Aucune augmentation de rente n'étant prévue pour l'année 2025, il est possible de renoncer aux provisions correspondantes.

562 **Évolution des provisions techniques**	**2024**	**2023**
	CHF	CHF
État au début de l'année	15'667'983.00	25'797'000.00
Provision pour taux de conversion	365'000.00	-8'094'000.00
Fonds de fluctuation des risques	144'000.00	-1'273'000.00
Provision pour contributions de transition	-2'989'983.00	-502'017.00
Provision pour petit effectif de rentiers	-18'000.00	-260'000.00
Total provisions techniques	**13'169'000.00**	**15'667'983.00**

57 **Capitaux de prévoyance et provisions techniques**	**31.12.2024**	**31.12.2023**
	CHF	CHF
État capitaux de prévoyance et provisions techniques au 01.01	365'347'607.00	369'550'637.00
Augmentation capital de prévoyance assurés actifs et invalides	32'409'785.00	12'872'390.00
Constitution / Dissolution de capital de prévoyance rentiers	1'251'197.00	-6'946'403.00
Modification provisions techniques suite au nouveau calcul au 31.12	-2'498'983.00	-10'129'017.00
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	**396'509'606.00**	**365'347'607.00**

58 Modification des bases et hypothèses techniques

Les bases et les hypothèses techniques sont restées inchangées par rapport à l'année précédente.

59 **Taux de couverture au titre de l'art. 44 OPP 2**	**31.12.2024**	**31.12.2023**
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	396'509'606.00	365'347'607.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	396'509'606.00	365'347'607.00
Réserve de fluctuation de valeur	71'372'000.00	65'763'000.00
Fonds libres institutions de prévoyance	16'952'543.52	3'923'803.93
Fonds disponibles pour la couverture des engagements règlementaires	484'834'149.52	435'034'410.93
Taux de couverture (fonds disponibles en % des fonds nécessaires)	**122.3%**	**119.1%**

Évolution du taux de couverture (TC)

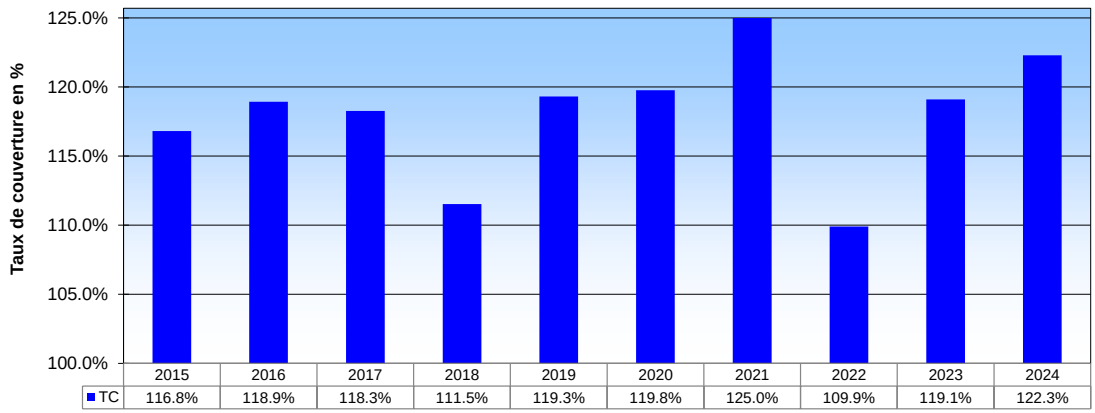

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire de placement, règlement de placement

Conseil de fondation

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation est responsable des placements. Il a fixé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune ainsi que les objectifs, principes et compétences. Le Conseil de fondation élit les membres et le président du comité de placement, ainsi que les experts en placement externes et indépendants.

Comité de placement

Membres du comité de placement	Fonction	Entreprise
Mario Burkhalter	membre	Spar- und Leihkasse Frutigen AG
Hans Rudolf Mosberger (jusqu'au 31.10.2024)	membre	Association suisse des banquiers
Beat Schlegel	président	Clientis AG

Suite au départ de Monsieur Mosberger et à la nouvelle élection effectuée à la représentation des employeurs, le Conseil de fondation désignera le nouveau comité de placement à sa séance du printemps 2025.

Expert en placement externe	PPCmetrics SA, Badenerstrasse 6, 8004 Zurich Dr. Stephan Skaanes

Concept de placement

Mandat de gestion de fortune	Fonction clé	Credit Suisse Asset Management, Zurich Placements indexés en actions et obligations
Autres dépositaires	Immobilier	Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen - Fondations de placements immobiliers et fonds immobiliers
Liquidité		Bank SLM AG, Münsingen Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen Credit Suisse SA, Zurich

Les banques chargées de la gestion de la fortune remplissent les exigences aux termes de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi que les critères d'admission aux termes de l'art. 48f al. 4 OPP2.

La majeure partie des placements consistent en actions et en obligations indexées (Suisse et étranger). Le portefeuille est complété par des placements immobiliers.

Commentaire sur la durabilité

Attentive à respecter son devoir de diligence fiduciaire, Prévoyance FinTec est pleinement consciente de sa responsabilité éthique, sociale et écologique, ainsi que de l'importance d'une bonne gouvernance pour la gestion de sa fortune de prévoyance.

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec s'est penché en 2024 sur le thème des "placements de fortune durables".

En automne 2024, Prévoyance FinTec a ainsi chargé PPCmetrics SA à Zurich de procéder à un état des lieux de ses placements sous l'angle de la durabilité. À cet effet, les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec ont été invités à compléter un questionnaire portant sur leurs propres efforts visant à la durabilité dans leurs mandats de gestion de fortune, ainsi que sur les efforts dans ce sens menés par leur employeur. Les indicateurs de base recommandés par l'ASIP pour toutes les caisses de pensions faisaient également partie de cet état des lieux et ont été évalués.

L'analyse visait à livrer une vue consolidée des différentes formes de duraiblité dans le portefeuille de Prévoyance FinTec. Ses résulltats peuvent se résumer comme suit:

Durabilité au niveau des gestionnaires de fortune

- Tous les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec ont signé les principes pour l'investissement responsable (PRI), sauf une fondation de placement. Autrement dit, la fortune de Prévoyance FinTec est gérée à hauteur de 97,1% par un établissement s'engageant à promouvoir les placements durables. Les gestionnaires de fortune sont également membres de l'association Swiss Sustainable Finance (SSF), qui a pour objectif de renforcer la position de la Suisse dans le domaine de la finance durable et par là de contribuer à une économie durable.
- Tous les gestionnaires de fortune s'occupant du patrimoine de PrévoyanceFinTec ont leur propre département de recherche ESG.

Durabilité au niveau des placements et des produits utilisés

1. Engagement (dialogue responsable avec les entreprises) et exercice des droits de vote

- Dans toutes les catégories d'actions, le gestionnaire de fortune a confirmé que les principes d'exercice des droits de vote sont compatibles avec les objectifs de durabilité fixés.
- De même, le gestionnaire d'actifs a confirmé pour toutes les catégories d'actions que les principes d'exercice des droits de vote sont conformes à l'objectif de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050.
- Le pourcentage d'actions pour lesquelles les droits de vote sont exercés est d'au moins 59% par mandat.
- Le taux d'approbation recueilli par les propositions de la direction pour chaque catégorie d'actions oscille entre 81% et 89%.

2. Critères négatifs (par ex. exclusion de certaines branches d'activité)

- Tous les gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec confirment l'absence de tout investissement à la date-butoir dans les titres de la liste de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables).
- Les entreprises et les États figurant sur la liste de l'ASIR sont exclus de 100% du patrimoine investi en actions et en obligations de Prévoyance FinTec.
- Certains gestionnaires de fortune de Prévoyance FinTec appliquent leurs propres listes d'exclusion.

3. Critères positifs (intégration dans l'analyse financière, approche du premier de classe, investissement à retombées environnementales)

- Dans le cas des titres, une mise en œuvre rationnelle et indexée est visée afin de reproduire l'ensemble du marché. En conséquence aucun critère positif n'est appliqué à ces catégories.
- Tous les produits immobiliers gérés activement par Prévoyance FinTec ont une stratégie ESG. En outre, en dehors d'un fonds de fonds, tous suivent une approche de décarbonation.
- Tous les produits immobiliers (sauf un ne fournissant aucune information) font certifier une partie de leurs bâtiments en matière de durabilité ou d'efficacité énergétique.
- La conformité des mandats de gestion de fortune avec l'Accord de Paris sur le climat a été confirmée à hauteur de 20.2% de la fortune de Prévoyance FinTec (72.1% des produits immobiliers actifs).

4. Notations

- Une grande partie des gestionnaires de fortune présentent des notations (par ex. score MSCI ESG, GRESB). Pour les obligations, les actions et l'immobilier, la majorité des gérants de fortune publient en outre des indices de durabilité (p. ex. intensité en CO2, empreinte carbone).

5. Indicateurs relatifs au climat

- Le gestionnaire de fortune de Prévoyance FinTec peut afficher les indicateurs climatiques de base recommandés par l'ASIP pour toutes les catégories de titres.
- Le taux de transparence, c'est-à-dire la part du portefeuille pour laquelle les données sont disponibles, est très variable. Alors que la qualité des données est très élevée pour les actions, d'importantes différences apparaissent pour les obligations.
- Comme on pouvait s'y attendre, les indices climatiques des mandats indexés s'écartent très peu de l'indice de référence.
- Les placements immobiliers livrent bien moins d'informations sur les indicateurs climatiques. Les gestionnaires de fortune peuvent toutefois indiquer l'intensité énergétique de tous les produits et même, dans la plupart des cas, la part des agents énergétiques fossiles.

Le Conseil de fondation de Prévoyance FinTec poursuit les objectifs et mesures suivants:

- analyse régulière / état des lieux des placements sous l'angle de la durabilité, notamment en cas d'adaptation de la stratégie de placement;
- en cas de nouveaux investissements, prise en compte des critères de durabilité dans la procédure de sélection des nouveaux véhicules de placement.

Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

La Prévoyance FinTec représente une contrepartie financière au sens de la loi (art. 93, al. 2, let. g, LIMF). Mais comme elle ne négocie pas de dérivés au sens de la LIMF (en dehors des placements collectifs), il n'en résulte pour elle aucune autre obligation au sens de la LIMF.

Respect des dispositions en matière de loyauté / Rétrocessions

L'obligation de loyauté imposée aux personnes chargées du placement de la fortune par les dispositions de l'art. 48 ss. OPP2 pour les personnes chargées du placement de la fortune est mise en œuvre chez Prévoyance FinTec. Les personnes concernées ont remis les déclarations correspondantes pour l'exercice 2024.

La fondation est assujettie à la charte de l'ASIP. Le Conseil de fondation, les collaborateurs responsables du placement, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ainsi que les partenaires externes se sont engagés à respecter ces prescriptions en matière de loyauté et d'intégrité. En outre, le domaine des petits cadeaux, gratifications, etc. a été réglé dans le cadre d'une directive interne. Le Conseil de fondation a pris toutes les mesures nécessaires pour contrôler le respect des dispositions de la charte de l'ASIP.

Les dispositions contractuelles liant la banque dépositaire (Spar- und Leihkasse Frutigen AG) en matière de placements immobiliers prévoient une restitution de toutes les rétrocessions. La banque dépositaire au titre du mandat indexé (Credit Suisse SA) a confirmé par lettre du 14 janvier 2025 n'avoir reçu aucune rétrocession soumise à l'obligation de restitution.

Prise en compte des droits de vote des actionnaires

Le règlement de placements régit l'exercice des droits des actionnaires. Le comportement de vote est présenté une fois par an aux assurés dans un rapport de synthèse. Les refus ou abstentions y sont mentionnés en détail. Au cours de l'exercice 2024, le portefeuille ne comprenait pas d'actions directement détenues de sociétés suisses. La fondation de placement UBS accorde un droit de vote; la Prévoyance FinTec a suivi les propositions du Conseil de fondation.

63 Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) – respect de la sécurité de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP2)

L'art. 50 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2) règle la sécurité et la répartition des risques de placement. Il faut ainsi choisir, gérer et contrôler soigneusement les placements opérés.
Selon l'art. 50, al. 4 OPP 2, les possibilités de placement peuvent être étendues sur la base d'un règlement de placement adopté par le Conseil de fondation, pour autant que le respect des dispositions légales soit établi de façon concluante dans l'annexe du rapport annuel.

Prévoyance FinTec ne fait usage au 31.12.2024 d'aucune extension des possibilités de placement au sens de l'art. 50 OPP2.

64 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La méthode dite économico-financière est appliquée selon le règlement relatif aux placements. D'après cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est déterminée sur la base des caractéristiques de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 18.0% (exercice précédent: 18.0%) des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, pour un niveau de sécurité de 97.5% sur deux ans.
Suite à la modification de la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur, des fonds libres sont disponibles au 31 décembre 2024, date de clôture du bilan.

	2024	**2023**
	CHF	CHF
État de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01	65'763'000.00	36'673'997.64
Constitution sur le compte d'exploitation	5'609'000.00	29'089'002.36
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	**71'372'000.00**	**65'763'000.00**
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	**71'372'000.00**	**65'763'000.00**
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	0.00	0.00
Réserve de fluctuation de valeur disponible (en %)	**100%**	**100%**

Évolution de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)

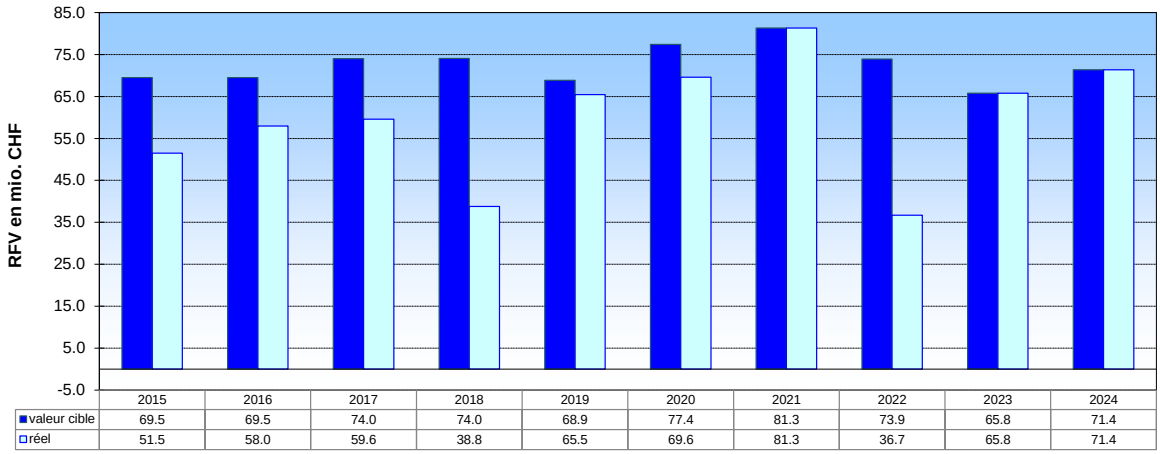

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
valeur cible	69.5	69.5	74.0	74.0	68.9	77.4	81.3	73.9	65.8	71.4
réel	51.5	58.0	59.6	38.8	65.5	69.6	81.3	36.7	65.8	71.4

65 Présentation des placements par catégorie de placement

Catégorie de placement	Composition 31.12.2024 CHF	Part effective %	Composition 31.12.2023 TCHF	Part effective %	Stratégie 01.01.2023 %	OPP2	*Limite max.* %
Créances et compte de régularisation actif	1'400'204	0.3%	790'415	0.2%	---		
Liquidités	6'975'480	1.4%	11'371'664	2.5%	1.0%	*100%*	*0%-5%*
Fonds d'obligations CHF	110'870'542	22.4%	96'250'354	21.6%	22.0%	*100%*	*10%-32%*
Fonds d'obligations DE (couverts)	67'744'172	13.7%	60'711'565	13.6%	14.0%		*8%-20%*
Fonds d'actions Suisse	33'933'576	6.8%	29'830'636	6.7%	7.0%		*5%-9%*
Fonds d'actions monde	49'064'096	9.9%	40'273'011	9.0%	9.0%		*6%-12%*
Fonds d'actions monde (couverts)	51'724'135	10.4%	45'228'604	10.1%	10.0%	*50%*	*6%-12%*
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	20'394'679	4.1%	18'302'148	4.1%	4.0%		*1%-5%*
Fonds d'actions Emerging Markets	15'245'400	3.1%	11'801'365	2.6%	3.0%		*1%-5%*
Placements alternatifs	0	0.0%	0	0.0%	0.0%	*15%*	*0%-8%*
Fonds immobiliers	138'704'510	28.0%	131'447'445	29.5%	30.0%	*30% dont max. 1/3 étran-ger*	*20%-38%*
dont fonds à l'étranger couverts	*14'849'103*	*3.0%*	*16'864'133*	*3.8%*			
Total actif	**496'056'794**	**100.0%**	**446'007'207**	**100.0%**	**100.0%**		
Total devises étrangères	**64'309'496**	**13.0%**	**52'074'376**	**11.7%**			
Total devises étrangères avant couverture	219'021'585	44.2%	193'180'826	43.3%			
Couverture	154'712'089	31.2%	141'106'450	31.6%			

Les placements financiers sont présentés de manière analogue aux rapports de PPCmetrics SA, Zurich (évaluation à la date de clôture d'exercice). Les limites maximales de la stratégie de placement étaient pleinement respectées au 31.12.2024.

66 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
	0.00	0.00
Total instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	**0.00**	**0.00**

Par principe, les placements de la fondation sont réalisés en valeurs de base. Les instruments financiers dérivés comme les opérations à terme (futures, forwards, swaps) et les options sont uniquement utilisés à titre complémentaire. Les dispositions de l'art. 56a OPP 2 et les recommandations correspondantes des autorités compétentes doivent à tout moment être respectées. Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé au cours de l'exercice 2024.

67 Valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres (securities lending)

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
	0.00	0.00
Total valeur de marché et cocontractants des titres en prêts de titres	**0.00**	**0.00**

Par principe, le prêt de titres (securities lending) n'est pas autorisé. Dans tous les cas, il convient de respecter les conditions-cadres et les règlements en conformité à la loi sur les placements collectifs.

681 Explication du résultat net des placements

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Intérêts bancaires / intérêts sur comptes courants	51'753.93	357.15
Intérêts négatifs	0.00	0.00
Résultat net placements auprès de banques membres et liquidit	**51'753.93**	**357.15**
Revenu de fonds d'obligations CHF	973'428.20	787'719.40
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations CHF	4'460'393.55	5'803'431.35
Revenu TER* fonds d'obligations CHF	2'337.00	2'029.00
Résultat net fonds d'obligations CHF	**5'436'158.75**	**6'593'179.75**
Revenu de fonds d'obligations DE couverts	1'851'958.80	1'587'167.20
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations DE couverts	0.00	351'662.00
Revenu TER fonds d'obligations DE couverts	3'847.00	2'216.00
Résultat net fonds d'obligations DE couverts	**1'855'805.80**	**1'941'045.20**
Revenu de fonds d'actions suisses	860'523.95	780'614.50
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions suisses	985'928.95	952'181.95
Revenu TER fonds d'actions suisses	721.00	649.00
Résultat net fonds d'actions suisses	**1'847'173.90**	**1'733'445.45**
Revenu de fonds d'actions monde	772'846.00	807'714.15
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde	10'558'999.65	4'072'368.85
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	1'706.00	1'061.00
Résultat net fonds d'actions monde	**11'333'551.65**	**4'881'144.00**
Revenu fonds d'actions monde couverts	884'817.55	878'415.45
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde couverts	6'936'412.50	6'780'635.40
Revenu TER fonds d'actions monde couverts	2'119.00	1'347.00
Résultat net fonds d'actions monde couverts	**7'823'349.05**	**7'660'397.85**
Revenu fonds d'actions monde Small Cap couverts	366'042.45	327'794.80
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions monde Small Cap couverts	1'177'224.30	1'568'413.20
Revenu TER fonds d'actions monde Small Cap couverts	17'266.00	15'242.00
Résultat net fonds d'actions monde Small Cap couverts	**1'560'532.75**	**1'911'450.00**
Revenu fonds d'actions Emerging Markets	446'636.50	385'513.00
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'actions Emerging Markets	-728'220.65	-379'704.95
Revenu TER fonds d'actions Emerging Markets	13'008.00	10'435.00
Résultat net fonds d'actions Emerging Markets	**-268'576.15**	**16'243.05**

Explication du résultat net des placements	**31.12.2024**	**31.12.2023**
	CHF	CHF
Intérêts et distributions fonds immobiliers Suisse	2'051'872.20	2'452'143.35
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers Suisse	8'209'290.45	763'021.20
Revenu TER fonds immobiliers Suisse	686'635.80	694'362.20
Résultat net fonds immobiliers Suisse	**10'947'798.45**	**3'909'526.75**
Intérêts et distributions fonds immobiliers étranger couverts	531'497.00	354'896.55
Bénéfices / Pertes de cours fonds immobiliers étranger couverts	-2'015'030.00	-1'702'636.00
Revenu TER fonds immobiliers étranger couverts	138'680.20	150'910.60
Résultat net fonds immobiliers étranger couverts	**-1'344'852.80**	**-1'196'828.85**
Intérêts et distributions High Yield Bonds	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours High Yield Bonds	0.00	127'167.27
Revenu TER High Yield Bonds	0.00	0.00
Intérêts et distributions fonds d'obligations Emerging Markets LC **	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours fonds d'obligations Emerging Markets LC	0.00	13'236.53
Revenu TER fonds d'obligations Emerging Markets LC	0.00	0.00
Intérêts et distributions Commodities couverts	0.00	0.00
Bénéfices / Pertes de cours Commodities couverts	0.00	0.00
Revenu TER Commodities couverts	0.00	0.00
Résultat net placements alternatifs	**0.00**	**140'403.80**
Intérêts sur prestations de libre passage	-19'134.45	-16'898.50
Intérêts réserve de cotisations d'employeur	0.00	-45'372.50
Charges d'intérêt	**-19'134.45**	**-62'271.00**
Charges de gestion des titres débitées directement	-54'353.18	-86'920.59
Frais de gestion de patrimoine	-220'108.75	-221'832.97
Frais de reporting et de controlling	-50'523.40	-43'412.10
Frais TER selon Commission de haute surveillance de la prév. prof. (CHS PP)	-866'320.00	-878'251.80
Charges de gestion des titres	**-1'191'305.33**	**-1'230'417.46**
Résultat net des placements	**38'032'255.55**	**26'297'675.69**

* TER = total expense ratio (total frais sur encours)
** LC = Local Currency

682 Composition des frais de placement

Frais de gestion de fortune y comp. présentation des placements, pour lesquels les frais de gestion de fortune ne peuvent pas être indiqués (art. 48a, al. 3, OPP 2)

	31.12.2024	**31.12.2023**
	CHF	CHF
Total des placements (valeur de marché) dont:	496'056'793.71	446'007'206.71
Placements transparents	**496'056'793.71**	**446'007'206.71**

Placements non transparents

Code ISIN	Prestataire / nom du produit	Avoir / parts	Valeur de marché en CHF	Total des actifs en fin d'exercice	Part des placements collectifs non transparents à la fortune totale
Total placements non transparents				**0.00**	**0.00**

Comme les années précédentes, il n'existe aucun placement non transparent à la date de clôture du bilan, soit au 31.12.2024.

Taux de transparence des frais	**100.00%**	**100.00%**

Frais de gestion de fortune	**31.12.2024**	**31.12.2023**
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune imputés directement	324'985.33	352'165.66
Total de tous les frais figurant dans le compte d'exploitation pour les placements collectifs en CHF	866'320.00	878'251.80
Total des frais de gestion de fortune indiqués dans le compte d'exploitation	**1'191'305.33**	**1'230'417.46**
en % de placements transparents au niveau des coûts	**0.24%**	**0.28%**

683 **Performance de la fortune globale**	**2024**	**2023**
	CHF	CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	446'007'206.71	416'794'386.75
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	496'056'793.71	446'007'206.71
Effectif moyen des actifs (non pondéré)	471'032'000.21	431'400'796.73
Résultat net des placements	38'032'255.55	26'297'675.69
Performance de la fortune globale	**8.07%**	**6.10%**

La performance affichée diffère de celle des banques. En effet, le volume de placements n'est pas seul déterminant ici, tous les actifs avec les résultats correspondants sont pris en compte dans les bases de calcul.

Résultats nets resp. performance par catégorie de placements

	Prévoyance FinTec 2024	**Indice de réf.**
Fonds d'obligations CHF	5.45%	5.35%
Fonds d'obligations DE (couverts)	-0.96%	-0.91%
Fonds d'actions Suisse	6.15%	6.18%
Fonds d'actions monde	28.85%	28.39%
Fonds d'actions monde (couverts)	17.63%	17.17%
Fonds d'actions monde Small Cap (couverts)	8.23%	7.83%
Fonds d'actions Emerging Markets	15.85%	15.76%
Fonds immobiliers Suisse	17.54%	17.59%
Fonds immobiliers étranger (couverts)	8.12%	8.50%
Performance des placements financiers	**8.54%**	**9.44%**

69 Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Les liquidités à hauteur de CHF 6.975 millions (1.4% de la fortune) proviennent d'un compte de dépôt à la Spar- und Leihkasse Frutigen AG et d'un compte courant à la Bank SLM AG, servant à rembourser les factures en suspens et les créances de différents destinataires; il s'agit donc bien de transactions commerciales.

691 **Évolution de la réserve de cotisations d'employeur**	**31.12.2024**	**31.12.2023**
	CHF	CHF
État réserve de cotisations d'employeur au 01.01	10'247'373.22	9'855'249.27
Affectation	1'295'000.00	2'093'430.30
Constitution réserve de cotisation d'employeur du fonds libre	0.00	0.00
Utilisation réserve de cotisations d'employeur (assurés actifs et cotisations)	-1'458'145.00	-1'746'678.85
Rémunération 0.00% (exercice précédent: 0.50%)	0.00	45'372.50
Total réserve de cotisations d'employeur	**10'084'228.22**	**10'247'373.22**

692 Utilisation de la réserve de cotisations d'employeur (RCE) et des fonds libres	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Utilisation RCE en faveur des cotisations employeurs	1'408'144.00	1'696'678.85
Utilisation RCE en faveur des cotisations salariés	0.00	0.00
Utilisation RCE en faveur d'une distribution aux salariés	50'001.00	50'000.00
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur	**1'458'145.00**	**1'746'678.85**
Utilisation fonds libres en faveur RCE / distribution aux salariés	0.00	0.00
Total utilisation fonds libres	**0.00**	**0.00**
Total utilisation réserve de cotisations d'employeur et fonds libres	**1'458'145.00**	**1'746'678.85**

7 Explication des autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Créances	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé	612'417.83	556'062.35
Comptes courants employeurs	159'611.65	234'352.80
Avoir provenant d'un héritage	628'174.12	0.00
Total créances	**1'400'203.60**	**790'415.15**

Les cotisations ouvertes du mois de décembre 2024 ont été payées par les employeurs affiliés avant la révision.

En date du 02.02.1999, une bénéficiaire de rente avait désigné Prévoyance FinTec comme unique héritière dans ses dispositions testamentaires. Dans le cadre de la succession, Prévoyance FinTec est autorisée à inscrire à son bilan, outre les liquidités, un bien immobilier. Le prix indicatif de vente est de CHF 680'000.00. La valeur au bilan a été fixée à CHF 600'000.00 (réserve pour risques comprise). L'immeuble sera vendu durant l'exercice 2025.

72 Compte de régularisation actif	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Compte de régularisation actif	0.00	0.00
Total compte de régularisation actif	**0.00**	**0.00**

73 Compte de régularisation passif	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Régularisation organe de révision	19'289.92	18'933.77
Régularisation autorités de surveillance	15'175.00	15'175.00
Régularisation commission de gestion titres	61'000.00	59'308.00
Total compte de régularisation passif	**95'464.92**	**93'416.77**

74 Autres résultats	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Autres recettes	747'381.67	340.03
Total des autres résultats	**747'381.67**	**340.03**

La position Autres recettes renferme l'immeuble hérité (voir ch. 71) à hauteur de CHF 600'000.00.

75 Charges administratives	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Charges administratives générales	404'294.00	360'795.00
Règlements	9'200.35	15'974.60
Charges de formation membres du Conseil de fondation	4'400.00	2'200.00
Honoraires du Conseil de fondation	68'251.90	68'233.00
Émoluments, taxes et autres charges	35'226.38	56'632.24
Total charges administratives générales	**521'372.63**	**503'834.84**
Organe de révision	22'269.00	21'540.00
Expert en prévoyance professionnelle	27'772.15	39'588.70
Total organe de révision et expert	**50'041.15**	**61'128.70**
Émoluments autorités de surveillance	10'381.75	17'036.40
Total autorités de surveillance	**10'381.75**	**17'036.40**
Total frais d'administration	**581'795.53**	**581'999.94**

Au cours de l'exercice 2024, les dépenses de l'organe de direction se sont élevées à CHF 411'306.70.

8 Exigences de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance n'a fait aucune demande. L'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance des fondations (ABSPF) a pris connaissance des comptes annuels 2023 le 7 janvier 2025. Tous les points en suspens ont été réglés.

9 Autres informations relatives à la situation financière

91 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Prévoyance FinTec ne présente pas de découvert au jour de la clôture du bilan.

92 Renonciation à utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur

Aucune renonciation à utiliser la réserve de cotisations de l'employeur n'a été signée.

93 Liquidation partielle

Il n'y a pas eu de liquidation partielle durant l'année sous revue.

94 Prêts sur polices

Il n'existe pas de prêts sur polices.

95 Comptes séparés

Il n'existe pas de comptes séparés.

96 Mise en gage d'actifs

Les actifs sont libres de gage.

97 Responsabilité solidaire et cautions

Il n'existe pas de responsabilités solidaires ou de cautions.

98 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire n'est en cours.

99 Transactions particulières et transactions d'actifs

Aucune transaction particulière ou transaction d'actifs n'est à signaler.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

11 Informations détaillées concernant les employeurs affiliés

111 Informations détaillées sur la réserve de cotisations d'employeur

Employeurs	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Ersparniskasse Affoltern i.E. AG, Affoltern	524'765.10	455'208.90
Bernerlandbank, Sumiswald	1'060'950.30	1'158'734.25
Clientis AG, Bern	3'768.30	578'768.30
Spar- und Leihkasse Frutigen AG, Frutigen	1'412'643.49	1'284'940.99
Bank EKI Genossenschaft, Interlaken	939'197.96	639'197.96
Spar- und Leihkasse Gürbetal AG, Mühlethurnen	250'508.82	250'508.82
Bank SLM AG, Münsingen	169'606.04	169'606.04
Spar- und Leihkasse Riggisberg AG, Riggisberg	565'400.38	558'659.78
Bank Gantrisch Genossenschaft, Schwarzenburg	250'940.30	200'940.30
Spar- und Leihkasse Wynigen AG, Wynigen	265'836.40	215'836.40
Schweizerischer Bankenombudsmann, Zürich	0.00	94'360.35
Entris Holding AG + Tochtergesellschaften, Bern	4'640'611.13	4'640'611.13
Total Réserve de cotisations d'employeur	**10'084'228.22**	**10'247'373.22**